

COMMUNE de AUDUN LE ROMAN 54560  
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 27 janvier 2016 à 20 heures

Sous la présidence de Monsieur René THIRY, Maire de la Commune  
Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 28 janvier 2016 et transmis au contrôle de légalité le 28 janvier 2016. La convocation adressée le 20 janvier 2016.

**Sont présents** : M. THIRY René, Maire.

M. PAQUET Jean-Claude - Mme PARIS Yvette - M. CORRA Alain - Mme MAUCHANT Martine, Adjoints.

Mme BOSSI Carole - Mme LEONARD Sylvette - M. BISAGA Thierry - Mme HAAS Alexandra - Mme CICCIARELLO Sabine - M. CERONE Philippe - M. COLOMBE Michel - Mme MARCON Joëlle - M. CHERIFI M'Hamed - M. SEI WERT Denis, Conseillers.

**Sont absents** : M. CANTERI Dominique - M. COLIN Marc - Mme HAMOUM Yasmina - Mme CANNITO Nathalie.

**Procurations** : M. CANTERI Dominique à M. CORRA Alain - Mme HAMOUM Yasmina à Mme MAUCHANT Martine.

**Nombre de conseillers en exercice** : dix neuf

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

M. René THIRY donne lecture des procurations.

Mme Joëlle MARCON est élue secrétaire de séance.

N° 1/2016

**ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS DE RÉVISION  
ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision du plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision.

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du Maire, Vu la délibération en date du 22 juin 2006 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 19 septembre 2012 complétant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation

Considérant qu'un débat a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2015 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

Vu le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu la phase de concertation menée en mairie lors des réunions publiques des 8 septembre 2015 et 30 novembre 2015,

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 17 voix exprimées,**

**Arrête le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision de la commune d'Audun-le-Roman tel qu'il est annexé à la présente ;**

**Tire le bilan suivant de la concertation :**

Les modalités de concertation ont été établies dans la délibération du 22 juin 2006 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme et dans celle du 19 décembre 2012 complétant la délibération précitée.

Les modalités de la concertation étaient définies de la façon suivante dans la délibération du 22 juin 2006 :

- diffusion de l'information aux habitants par publication d'un avis dans le bulletin municipal
- ouverture d'un registre pendant un mois en vue de recueillir les observations éventuelles du public

Celles-ci ont été complétées de la façon suivante dans la délibération du 19 décembre 2012 :

- les études seront tenues à la disposition du public de manière permanente à la mairie pendant toute la durée de l'élaboration jusqu'à l'arrêt du projet de révision; le dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancement des études
- Le public pourra prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture et faire connaître ses observations en les consignants dans le registre ouvert à cet effet, pendant toute la durée de l'élaboration du PLU.

- Une information sera insérée dans le bulletin municipal.
- Des réunions publiques seront organisées pour présenter le projet.

## Déroulement de la concertation

### 1) Insertion d'articles dans la presse locale et le bulletin municipal

La commune a publié plusieurs articles dans le Républicain Lorrain et dans le bulletin municipal «Le Petit Journal.» distribué aux habitants.

- Article paru en octobre 2006 dans le Bulletin Municipal «Le Petit Journal», informant la population de la décision du Conseil Municipal de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme,
- Article paru en mai 2015 dans le Bulletin Municipal «Le Petit journal», rappelant à la population qu'un registre est à leur disposition pour pouvoir y consigner leurs remarques sur le projet de PLU en cours
- Article paru dans le «Petit Journal» de septembre 2015 invitant la population à une réunion publique pour présenter le diagnostic et les enjeux du Plan Local d'Urbanisme
- Article paru dans le «Petit Journal» de novembre 2015 invitant la population à une seconde réunion publique sur le PLU
- Article paru dans le Républicain Lorrain le 28 novembre 2015 informant la population d'une réunion publique.
- Article paru dans le «Petit Journal» de décembre 2015 invitant la population à une réunion publique sur le PLU

### 2) Mise à disposition d'un registre permettant au public de consigner ses observations et mise à disposition des documents constitutifs du PLU

Un registre d'observations a été mis à disposition du public auprès du service de l'urbanisme à compter du 19 décembre 2012.

La présence de ce registre a fait l'objet d'un affichage en Mairie, et annoncée dans le bulletin municipal de décembre 2012.

Aucune observation du public n'a été formulée et consignée dans ledit registre.

### 3) Réunions publiques

La commune a organisé 2 réunions publiques sur le projet de révision du PLU d'Audun-le-Roman.

Les réunions se sont déroulées à l'espace Louis Aragon, le 8 septembre 2015 à 20 heures et le 30 novembre 2015 à 20 heures.

La première réunion a permis de présenter ce qu'est un PLU et de faire partager à la population le diagnostic et les enjeux du territoire communal. Pour cette présentation, la commune s'est assurée le concours de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durables - AGAPE - en charge de la réalisation du PLU, qui a préparé un diaporama à cette occasion.

8 personnes hormis les élus ont assisté à cette réunion. Les questions ont porté notamment sur le projet de la commune pour lutter contre la vacance, la problématique du bruit lié au trafic routier sur les routes départementales et le vieillissement de la population.

Lors de la seconde réunion, le projet politique de la ville (Projet d'aménagement et de Développement Durables) et sa traduction dans les documents graphiques et réglementaires, a été présenté aux personnes présentes par la commune et l'AGAPE via un diaporama.

Seulement 6 personnes, dont 3 élus ont assisté à cette réunion. Le projet a suscité très peu de débat.

### 4) Autres consultations non définies dans la délibération

Tout au long de l'élaboration de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune a consulté plusieurs acteurs du territoire.

- Rencontre de la Société Néolia, entreprise sociale pour l'habitat en février 2007 dans le cadre du projet de réhabilitation des cités des chemins de fer

- Rencontre du Conseil Général 54, de l'EPF Lorraine, de la SAFER, de la DDT54 en octobre 2008 dans le cadre du projet de contournement d'Audun-le-Roman - projet abandonné par la suite

- Rencontre du SDIS, de Véolia, du syndicat des Eaux en Novembre 2010, dans le cadre de la protection incendie et du réseau d'eau potable

**- Rencontre de la DDT 54**

La DDT 54 a participé à plusieurs réunions de travail du PLU en juin et septembre 2008, février, et avril 2009

**- Réunions avec le Conseil Général 54**

Le Conseil Général a participé à plusieurs réunions sur le règlement du PLU (janvier, février, mars, septembre 2010).

**- Réunion sur la trame verte et bleue organisée en mai 2015.**

Ont été invités l'association de chasse, la ligue de protection des oiseaux, le conseil départemental 54 et l'association de pêche.

Seule l'association de pêche était représentée à la réunion. Le Conseil Départemental 54 non représenté à la réunion a fait part par téléphone à l'AGAPE qu'il n'existait aucun Espace Naturel Sensible sur le ban communal d'Audun-le-Roman

Cette réunion a permis de faire le point sur la trame verte et bleue sur le ban communal et les espèces présentes.

**- Rencontre avec les agriculteurs du territoire et la chambre d'agriculture**

Une réunion avec les agriculteurs exploitants de la commune a été organisée le 26 mai 2015 en présence de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle et de l'agence d'urbanisme AGAPE en charge de la révision du PLU. 3 agriculteurs sont venus assister à la réunion

Cette réunion a permis de faire le point sur l'activité agricole sur le ban communal, les projets de développement des exploitations et des problèmes rencontrés. Elle a permis de compléter les documents du PLU, notamment le diagnostic.

**6) Bilan de la concertation**

La commune tire le bilan de la concertation suivant :

- Mise à disposition d'un registre permettant de consigner les observations du public : personne n'est venu faire des observations.

- Réunions publiques : les deux réunions publiques ont attiré très peu d'habitants. On peut regretter le manque d'intérêt de la population audunoise au regard du Plan Local d'Urbanisme

- Autres consultations non définies dans les modalités de concertation : le bilan est positif. La concertation de nombreux acteurs (services de l'Etat, conseil général, agriculteurs ...) a permis de d'alimenter les réflexions sur le Plan Local d'Urbanisme.

En conclusion

Le Projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune a suscité très peu d'intérêt auprès de la population. Les rencontres avec les acteurs du territoire ont permis d'avancer sur l'élaboration du PLU.

La Municipalité précise que le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du plan local d'urbanisme ;
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Extrait certifié conforme  
AUDUN LE ROMAN le 28 janvier 2016  
Le Maire, René THIRY

